

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260321-Delib26032103-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	19
Quorum	10
Votants	19

Le vingt et un mars deux mil vingt-six à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément aux articles L 2121-7, L2121-8, L 2121-10, L 2121-11, L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dix-sept mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre WAJS doyen d'âge puis de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire élu.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, ARSAC Claire, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Patrick LAFFITTE

N°2026/03/21/03 - OBJET : Fixation du nombre de postes d'adjoints.

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixé à 19 membres ;

Le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** la création de cinq (5) postes d'adjoints.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 24/03/2026

Publication sur le site de la mairie le : 24/03/2026

Secrétaire de séance,

Patrick LAFFITTE



Signature of Patrick LAFFITTE, accompanied by the official seal of the Commune de Maussane les Alpilles.

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



Signature of Jean-Christophe CARRÉ, accompanied by the official seal of the Commune de Maussane les Alpilles.